

Espace public, voiries, stationnement : Clés pour une mobilité locale efficace

Enjeux, leviers et outils stratégiques



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl



Wallonie

Menu de la séance

1	La mobilité en Wallonie : quels enjeux pour les années à venir ? Par Nadia NEVEN, Expert en mobilité – Cabinet François DESQUENES
2	La planification de la mobilité : évolution, concertation, accompagnement et outils Par Fabrice PIAT, Directeur du département de la Stratégie de la mobilité et de l'Intermodalité – SPW MI
3	Les compétences et responsabilités des communes en matière de voirie : principes et cadre général Par Maître Julien BOUILLARD, Avocat – Terra.Law
4	L'aménagement de l'espace public : enjeux et composantes Par Frédéric BAELEN, Directeur f.f, Direction des Déplacements doux et de la Sécurité des aménagements de voiries – SPW MI
5	Retour d'expérience de la Ville de Hannut Par Sophie GRENIER, Conseillère en mobilité et Niels 'sHEEREN, Echevin de la mobilité

Quelques consignes pour débuter...

01 **Converser/chat**
Signaler un problème
technique
→ **Modérateur**



02 **Q. et R.**
Poser une question liée
aux **contenus**
→ **Conférenciers**



La mobilité en Wallonie : quels enjeux pour les années à venir ?

Nadia NEVEN

Experte en mobilité – Cabinet François DESQUENES



Cabinet
Desquesnes

UVCW

ESPACE PUBLIC VOIRIES STATIONNEMENT : CLÉS POUR UNE MOBILITÉ LOCALE EFFICACE

LA MOBILITÉ EN WALLONIE : QUELS ENJEUX POUR L'AVENIR ?

25 avril 2025





Cabinet
Desquesnes

Les enjeux : vision FAST 2040

- Assurer l'accès au territoire → ACCESSIBILITE
- Réduire les embouteillages → FLUIDITE
- Réduire les accidents → SECURITE
- Réduire les nuisances → SANTE (humaine, environnementale)
- Transfert modal
- **Budget**





Cabinet
Desquesnes

Un cadre pour la mobilité du futur

- Une politique d'accessibilité au territoire
- Réforme de la gouvernance de la mobilité : bassins de mobilité
- Nouveau Contrat service public pour le TEC
- Réforme du transport scolaire





Cabinet
Desquesnes

Une multimodalité intelligente au bénéfice de tous les usagers



- Intégration des réseaux
- Intermodalité (infra, service, digital)
- Mobilité active : évaluation des impacts des politiques et nouveau plan
- Développement de la voiture partagée et du covoiturage
- Développement solutions de first/last miles (TAD ...)
- Politique de stationnement cohérente avec les objectifs



2017

Marche 3%
Vélo 1%
Bus 4%
Train 9%
Voiture 83%
Partage voiture : charge moyenne 1.3

2030

Marche 5%
Vélo 5%
Bus 10%
Train 15%
Voiture 60%
Partage voiture : charge moyenne 1.8

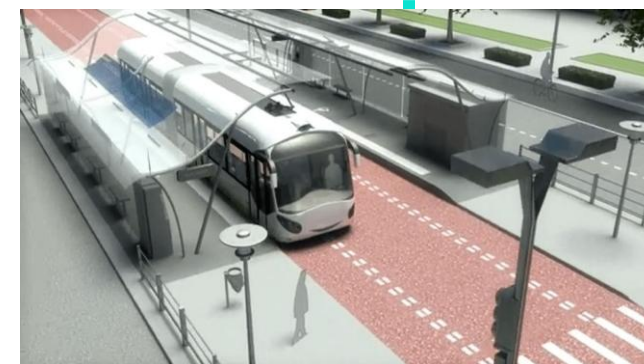


Cabinet
Desquesnes

Des transports en commun performants

Plus de monde dans le bus

- Intégration et simplification tarifaire
- Définition des priorités en investissement
- Electrification de la flotte
- Transport à la demande
- Evaluation régulière de l'offre en partenariat avec les acteurs locaux





Cabinet
Desquesnes

Des infrastructures routières de qualité et des modes actifs pour une mobilité durable et saine

- Plan ouvrages d'art (nouveau CsC, RH)
- Evaluation et Réforme PIC, PIMACI, ...
- Evaluer PIMPT, nouveau plan pluriannuel et multimodal (OTW, Sofico, SWDE et SPGE)
- Optimisation, organisation chantiers et gêne occasionnée
- Création nouveaux sites récepteurs terres, évaluation Walterre (SPW ARNE)
- Révision décret Powalco
- Plan Bornes de recharge
- Vignette automobile
- Voitures autonomes



Une sécurité routière « vision zéro »



Cabinet
Desquesnes

- Conseil supérieur de la sécurité routière et Etats généraux de la sécurité routière - déclinaison locale (Police, commune et district)
- Déploiement des radars et sanctions administratives (vitesses <)
- Contrôle dynamique des vitesses (IA)
- Formation : assurer un continuum pédagogique pour tous
- Réforme de la formation à la conduite et accès à la profession
- Finaliser nouveau code de la voie publique





Cabinet
Desquesnes

Des voies hydrauliques et le transport de marchandises au service de la transition et du développement économique

- Plan d'investissement pluriannuel
- Seine Escaut 2.3
- Réforme des 4 ports autonomes et mise à disposition des terrains mouillés
- Automatisation des écluses → élargir les horaires à la navigation
- Réorganisation des formations et qualification professionnelle (bateau autonome)
- Barrages : suivi décret





Cabinet
Desquesnes

Merci pour votre écoute !



info.desquesnes@gov.wallonie.be

Nous répondons à vos questions !



La planification de la mobilité : évolution, concertation, accompagnement et outils

Fabrice PIAT

Directeur du département de la Stratégie de la mobilité et de la
Prospective – SPW MI

La planification de la mobilité : évolution, concertation, accompagnement et outils

Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité
UVCW 25/04/2025



I. Contexte de la planification de la mobilité

Boussoles stratégiques

VISION FAST

- Adoptée en 2017
- Vision de la mobilité à l'horizon 2030 en Wallonie : **Garantir à tous**, particulier aux habitants des zones rurales, une **accessibilité aux biens et services** tout en réduisant drastiquement et simultanément le nombre d'accidents de la route et le nombre de km d'embouteillages et de 43% les émissions de GES issues du secteur du transport.
- Comment ? Via multimodalité en enclenchant le **transfert modal**

2017

Marche 3%
Vélo 1%
Bus 4%
Train 9 %
Voiture 83 %
Partage voiture : charge moyenne 1.3

2030

Marche 5%
Vélo 5%
Bus 10 %
Train 15 %
Voiture 60 %
Partage voiture : charge moyenne 1.8



Boussoles stratégiques

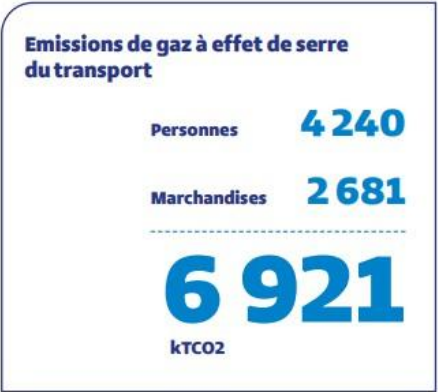
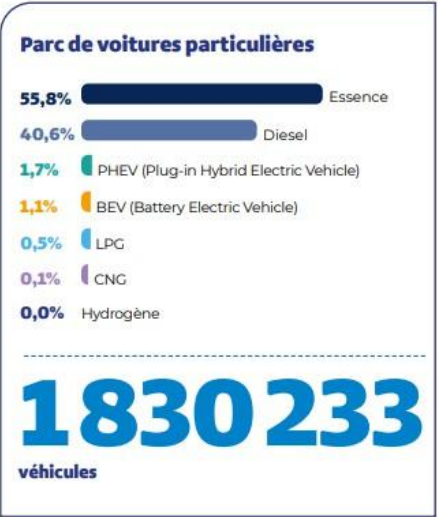
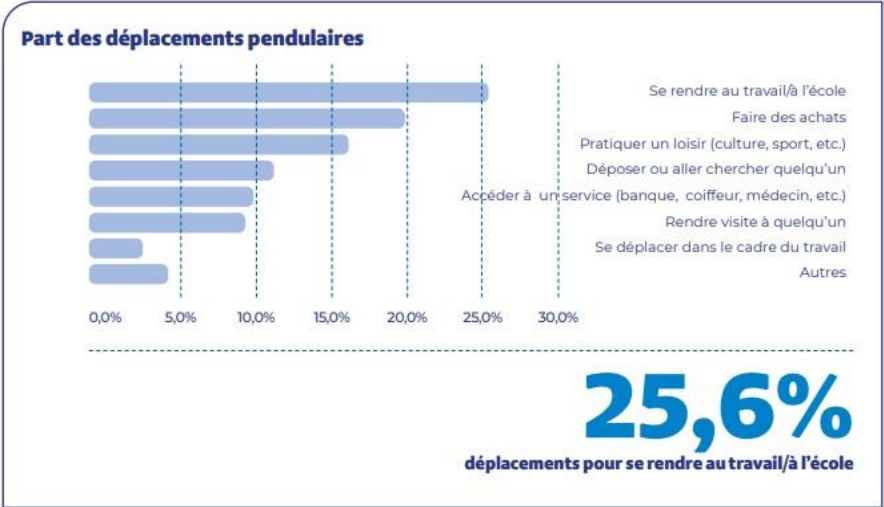
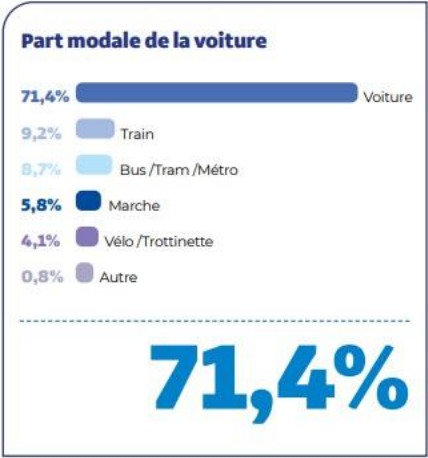
Stratégie régionale de mobilité

- Adoptée en 2019
- Orienter les décisions et **plans d'actions jusqu'en 2030** pour rencontrer les objectifs de transfert modal prévus dans la vision FAST 2030
- Comprend deux volets : **Personnes et Marchandises**
- Le volet personne comprend 10 orientations stratégiques et 35 chantiers
- Le volet marchandise comprend 9 orientations stratégiques et 24 chantiers

Déclaration politique régionale



Tableau de bord de la mobilité



Aménagement du territoire et mobilité

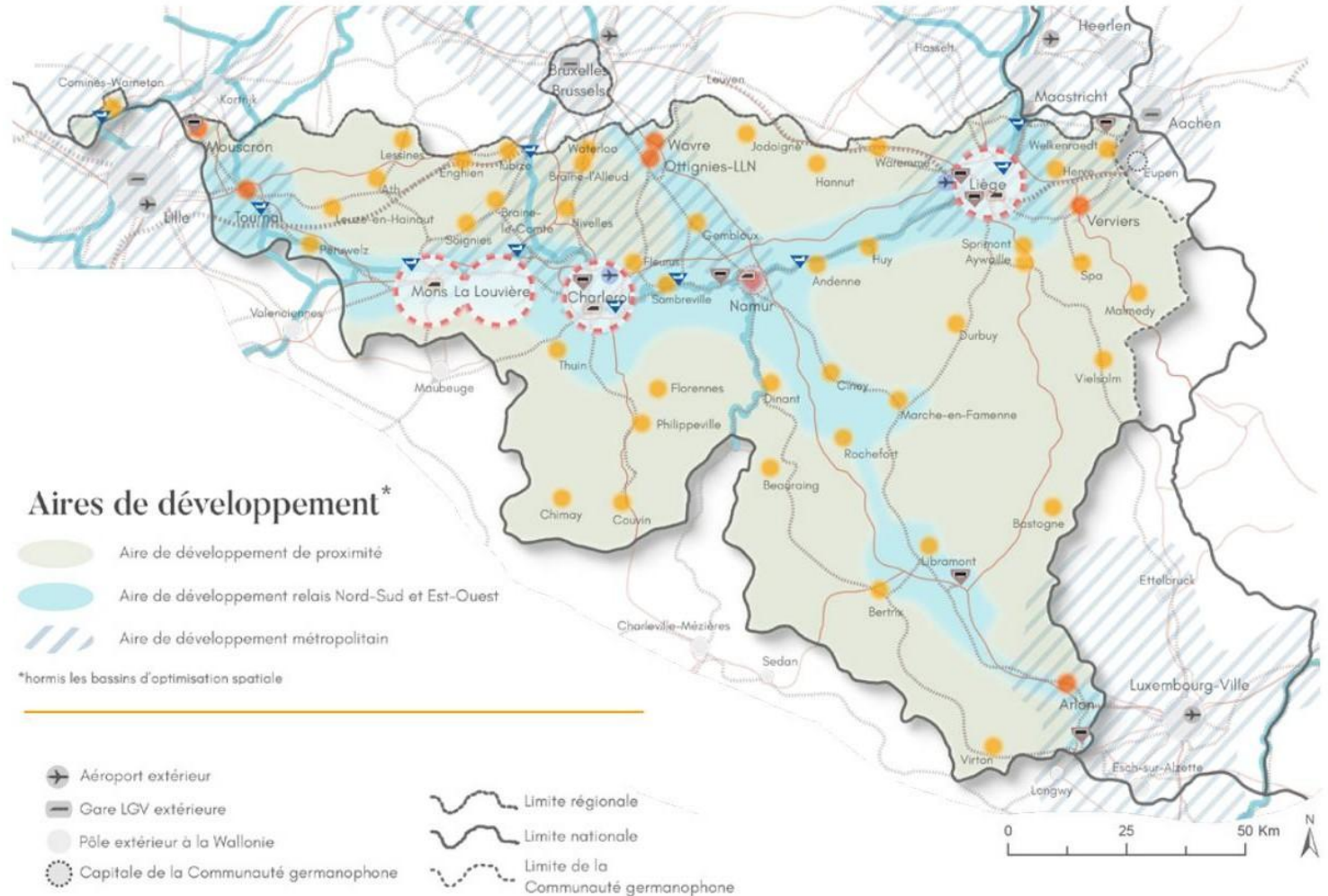
Ambition d'une future
politique d'accessibilité
multimodale aux territoires

Pôles

-  Pôle d'ancrage
-  Pôle régional
-  Capitale régionale
-  Pôle majeur

Axes et réseaux de communication

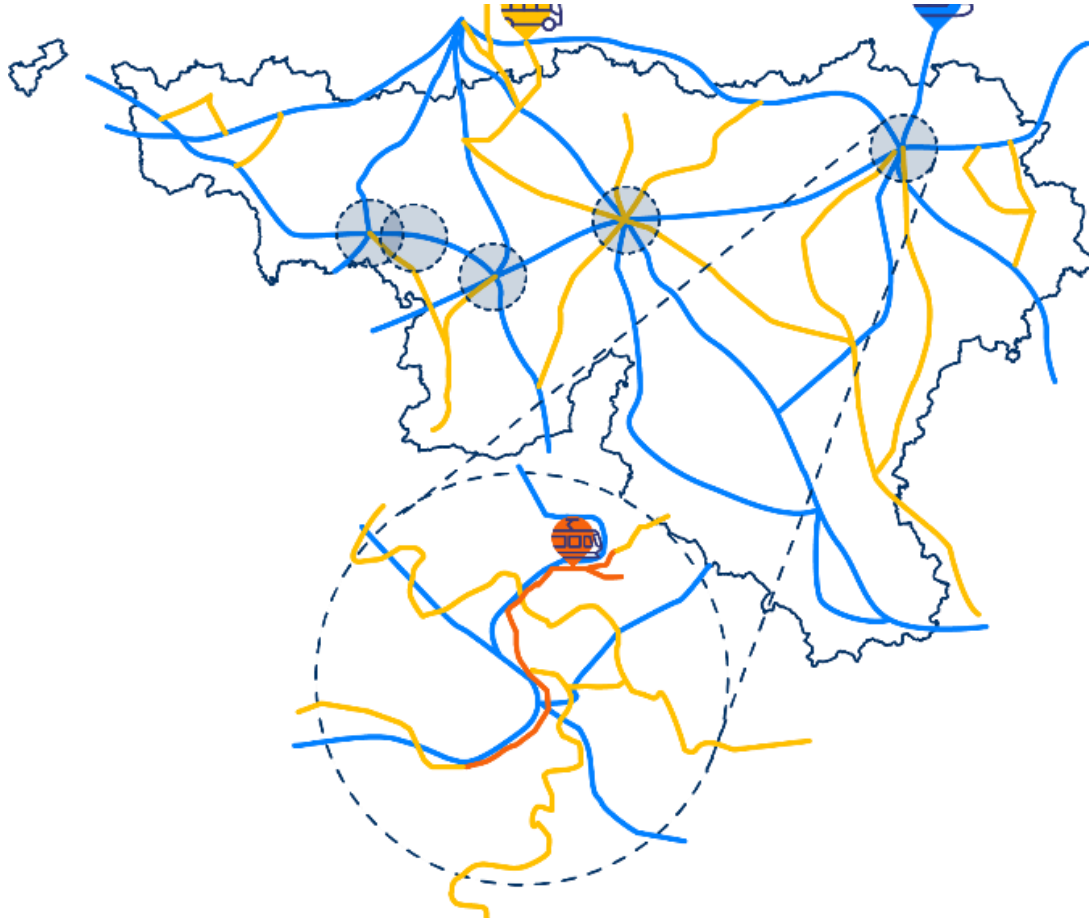
-  Réseau ferroviaire à consolider
-  Réseau ferroviaire à grande vitesse à consolider
-  Réseau routier (RTE-T) à consolider
-  Voie navigable (RTE-T) à consolider
-  Aéroport à consolider
-  Gare avec desserte internationale à développer
-  Port à renforcer
-  Plateforme ferroviaire à renforcer



Offre cible : un système intégré de transports



Mobilité collective structurante



Accéder aux territoires par une **offre forte de transport public** lisible, rapide, fréquente et de large amplitude

- Train
- Bus Express

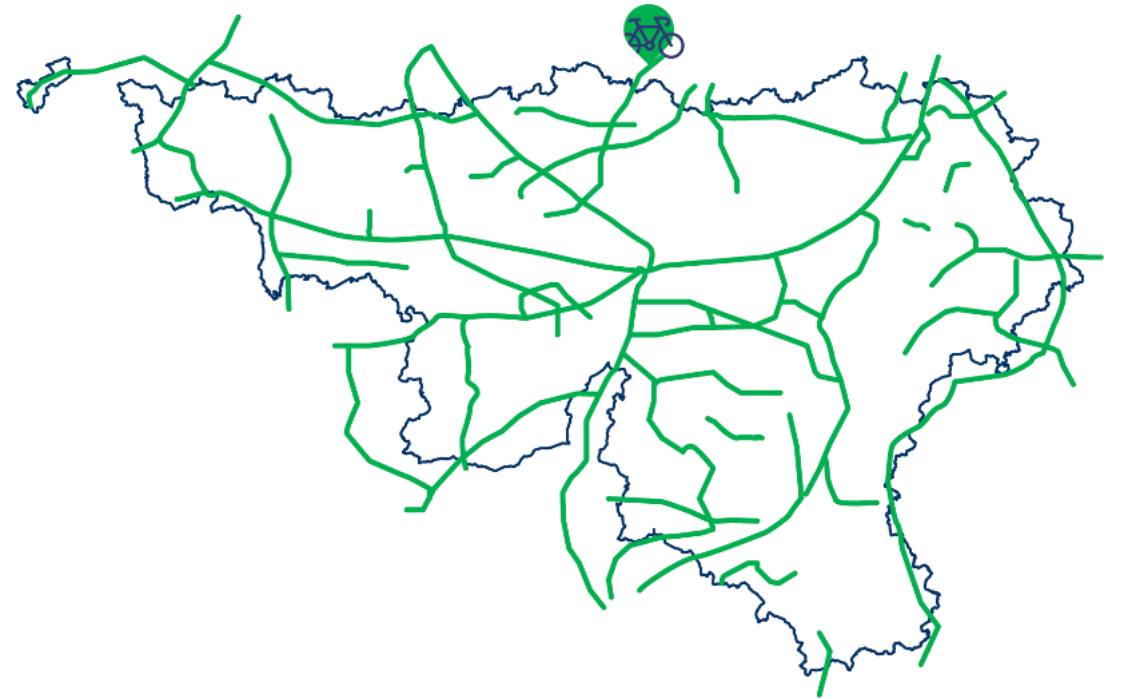
Viser la **performance d'offres en site propre** au sein des pôles urbains majeurs

- Train S
- Tram
- Métro Léger
- Busway

Mobilité active structurante

Développer un **réseau cyclable structurant** sûr, cohérent, rapide, confortable et agréable pour connecter les pôles

- RAVeL
- Cyclostrades



Intermodalité et multimodalité

Adapter le réseau régional d'infrastructures au bénéfice de **l'intermodalité et de la multimodalité** et pour mieux partager l'espace public

- Covoiturage
- Signalisation multimodale
- Principe STOP



Intermodalité et multimodalité

Synchroniser les offres de mobilité collective (train et bus)

Développer les **points de connexion** sur le réseau structurant

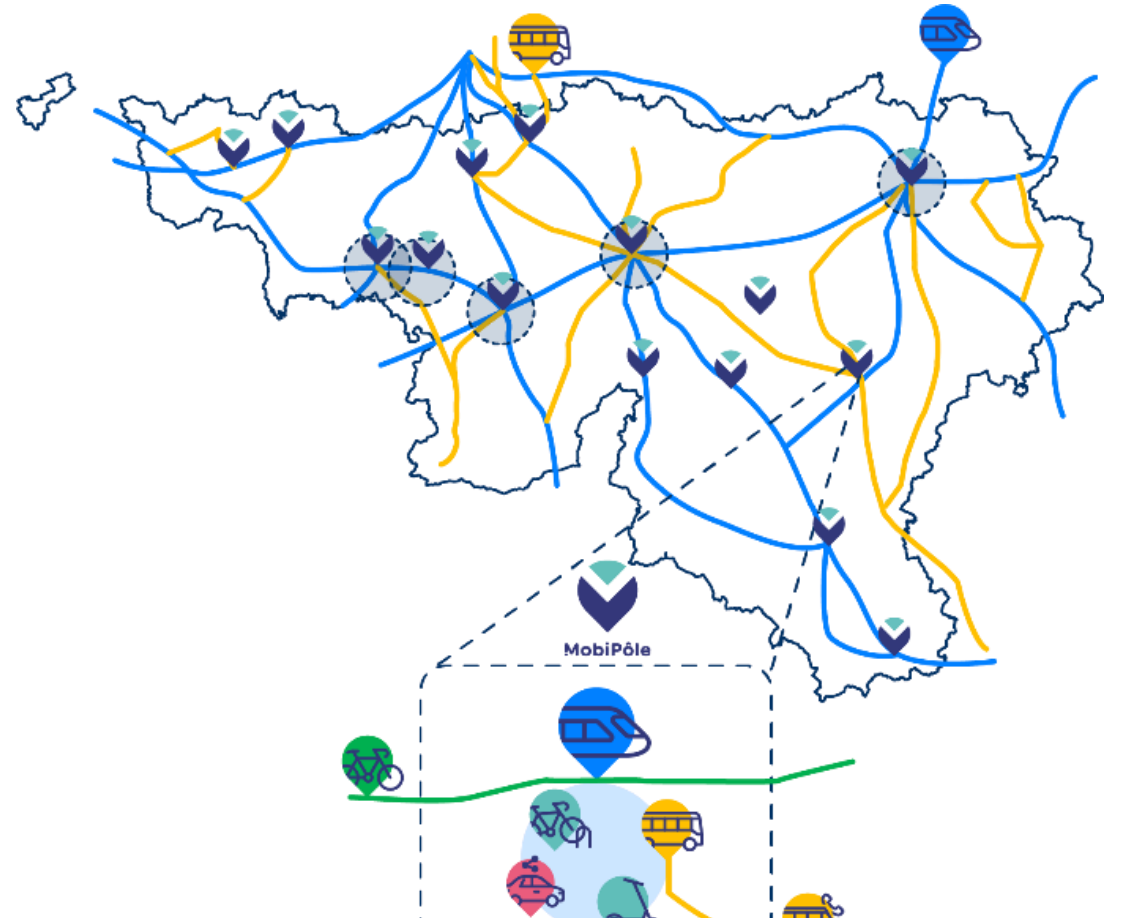
- Mobipôles

Soutenir l'accroissement et l'inclusivité des solutions de **mobilité partagée**

- Bike/car-sharing
- Transport à la demande

Favoriser l'émergence de la **mobilité servicielle**

- MaaS/LaaS



II. La mobilité au sein du SPW



SPW Mobilité & Infrastructures

SPW Intérieur & Action social

SPW Secrétariat général

SPW Agriculture, Ressources naturelles
& Environnement

SPW Économie, Emploi
& Recherche

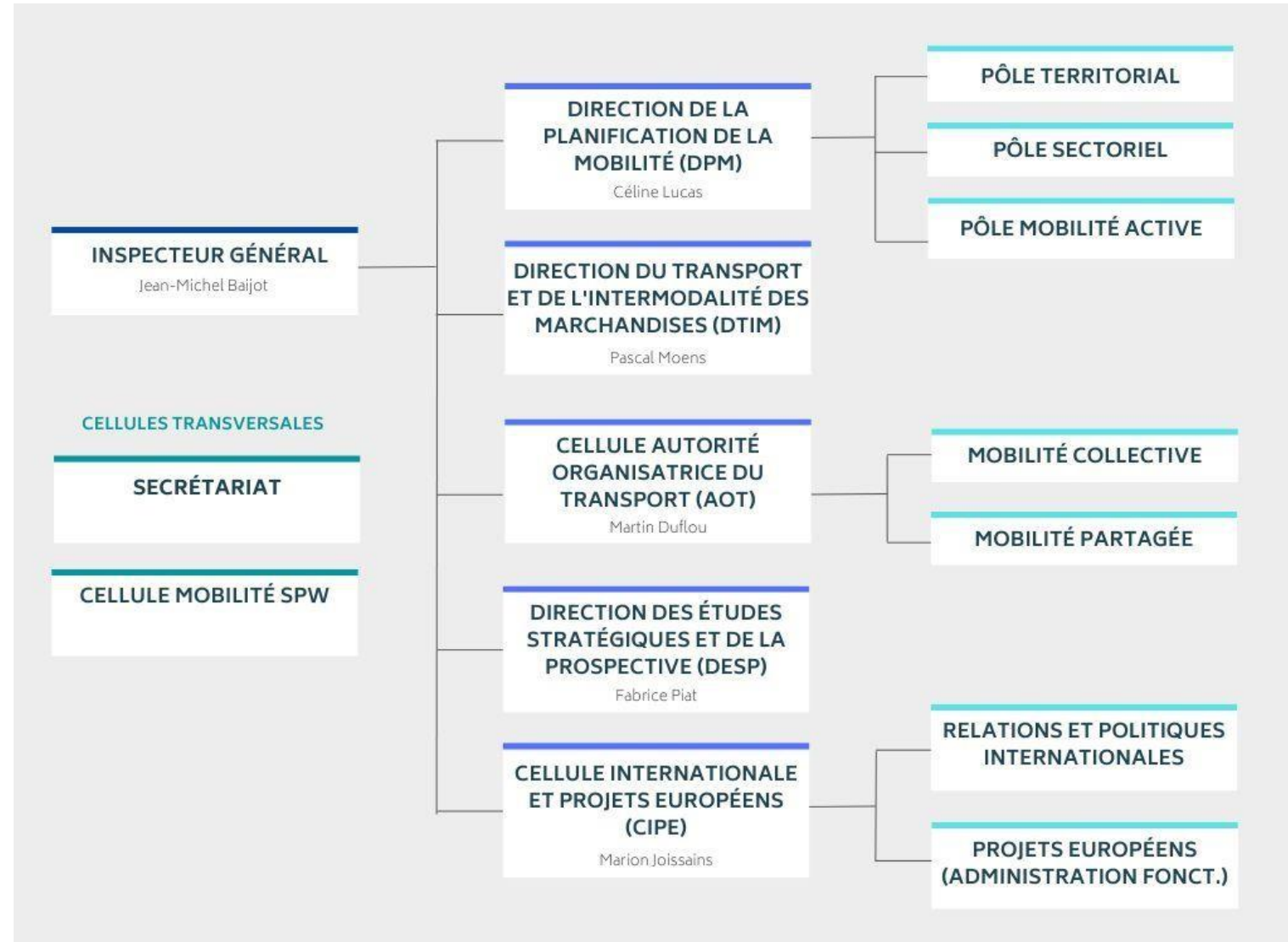
SPW Budget, Logistique & TIC

SPW Territoire, Logement,
Patrimoine & Énergie

SPW Fiscalité

Les missions du département DSMI

1. Veille/prospection/évaluation
2. Coordination régionale/
Internationale/transfrontalière
3. Concertation et établissement
des schémas structurants
4. Organisation/régulation des
services de transport
5. Orientation, planification et
partenariats
6. Conseil/accompagnement et
contrôle
7. Changements des
comportements



III. Les actions vers les communes

Les actions du département DSMI



Actions techniques : Etudes de mobilité, Plan Wallonie cyclable et piétonne



Actions soutien financier : Subventionnement de partenaires, financement et contrat de service public du TEC, cofinancement ferroviaire, ...



Actions de concertation : OCBM, écosystème des opérateurs de mobilité partagée, ...



Actions de formation : Formations, outils, supports,...



Actions de sensibilisation : Semaine de la mobilité, portail mobilité, évènements,...

Actions techniques



LA COORDINATION ET LE SUIVI D'ÉTUDES DE MOBILITÉ

Décret relatif à la mobilité et à l'accessibilité locale du 1^{er} avril 2004

1. Schémas d'accessibilité, Plans de mobilité provinciaux,...

2. Plans urbains de mobilité (PUM)

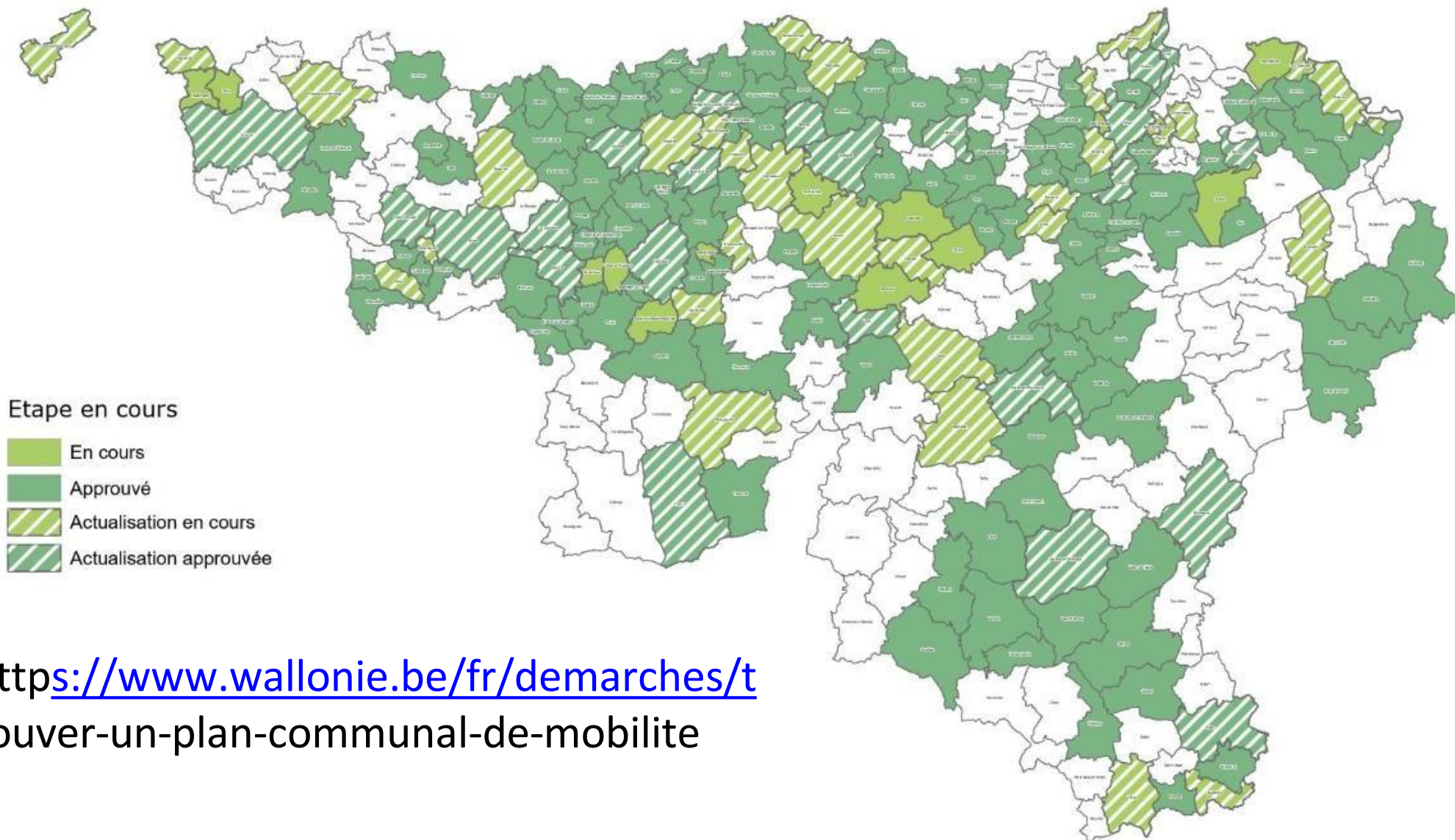
3. Plans Communaux de Mobilité (PCM)

- La Région finance max 75% du montant de l'étude

4. Micro études: un quartier, un zoning, un axe,...

- Avec intérêt régional ou supra communal et/ou concernant plusieurs projets du PIMPT

Plan communaux de mobilité – situation 10/2023



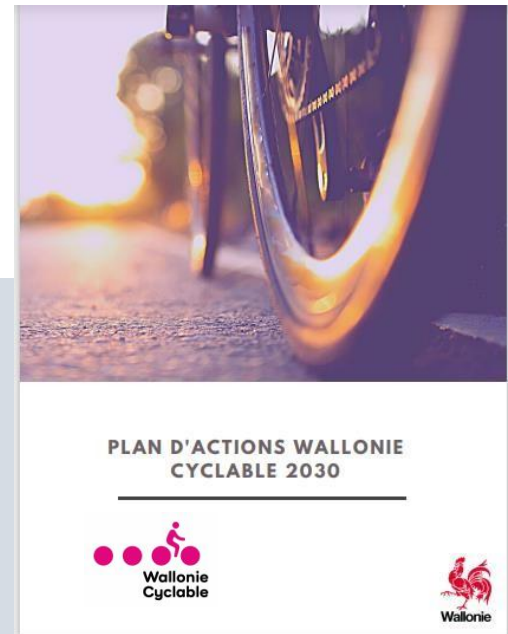
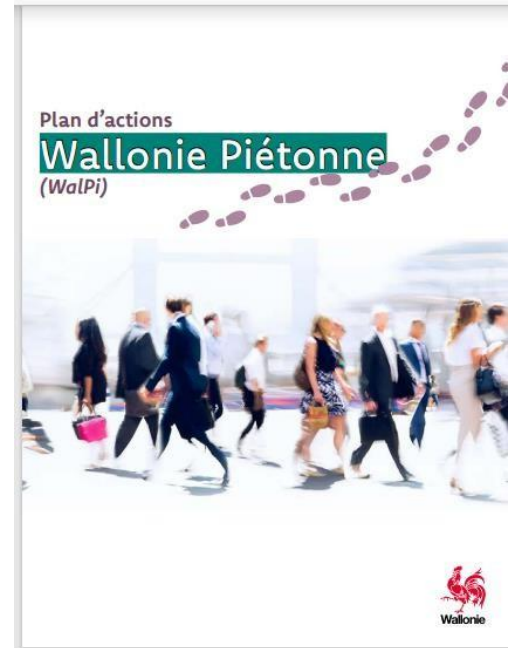
<https://www.wallonie.be/fr/demarches/trouver-un-plan-communal-de-mobilite>

Les plans d'actions Wallonie Piétonne & Cyclable

Objectifs : Rassemble un ensemble cohérent de mesures offrant une **approche structurée des politiques piétonne et cyclable** au sein de la Wallonie. Il est divisé en 4 volets :

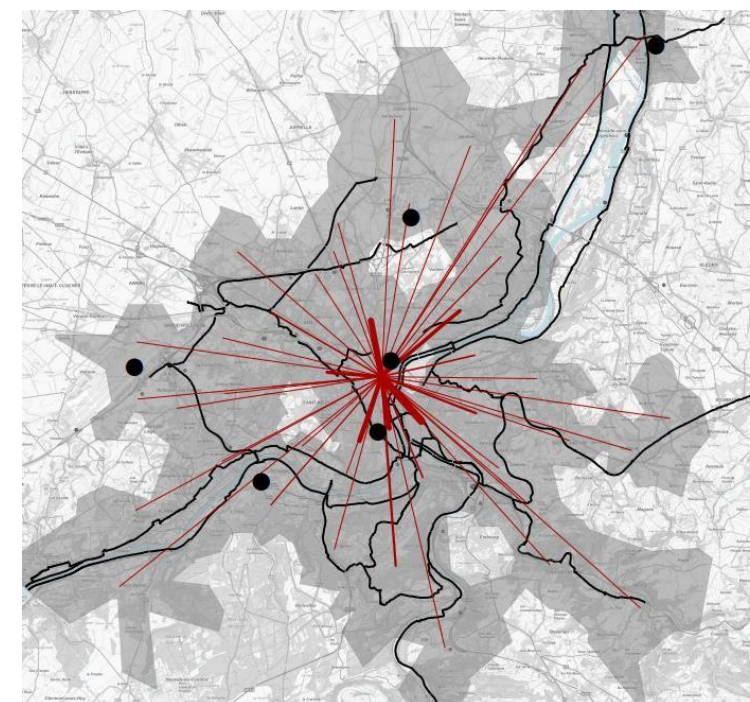
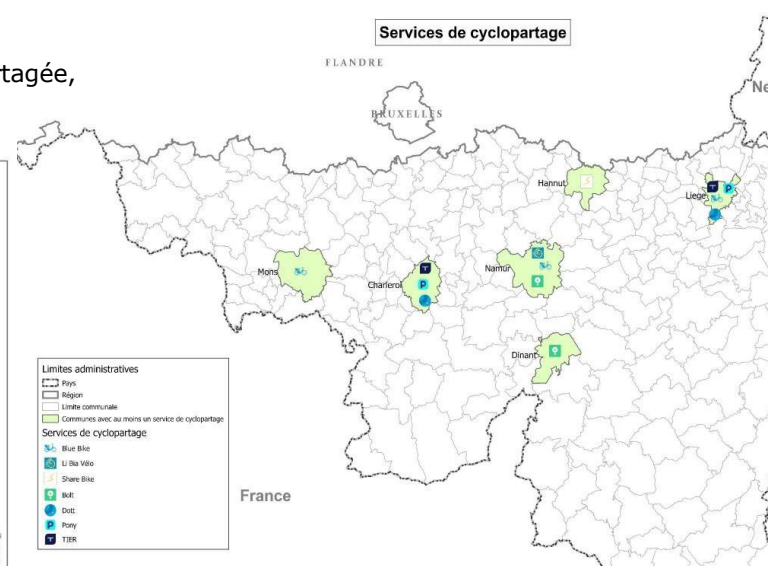
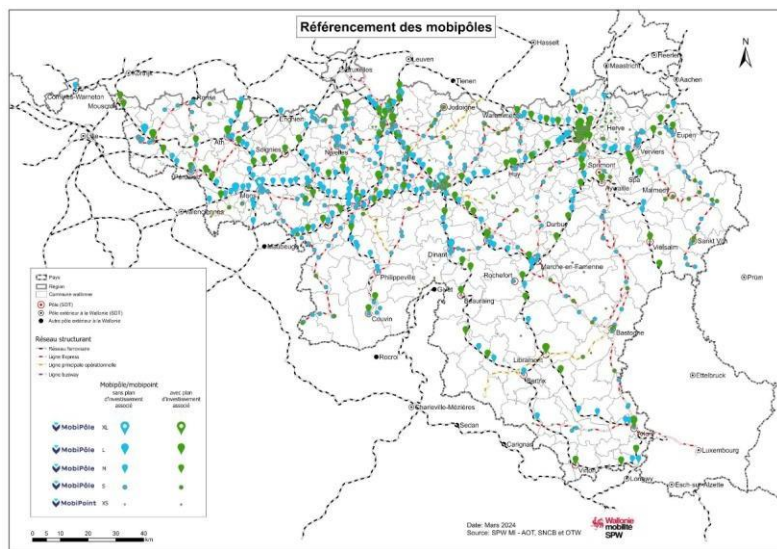
- Assurer la Gouvernance
- Réseau et infrastructure
- Offrir des services
- Communiquer et sensibiliser

- Toutes les infos sur le Plan cyclable :
[Le Plan Wallonie cyclable 2030 – Gouvernance](#)
- Toutes les infos sur le Plan piéton : [A pied \(wallonie.be\)](#)
- Découvrez aussi notre [WalPiCyNews \(wallonie.be\)](#) et notre nouveau site internet [cyclable.wallonie.be](#)



La gestion des données cartographiques

- Gestion d'une base de données permettant les **analyses en interne** et alimentant les partenaires (provinces, communes, interco, bureaux d'études, ...)
- Réalisation d'analyses territoriales
- Conseil/support aux différentes cellules de la direction
- Exemples de données :
 - Statut PCM,
 - Floating Mobile Data,
 - Floating Car Data,
 - Réseaux cyclables,
 - Réseau de transport en commun,
 - Référencement des solutions de mobilité partagée,
 - Mobipoles, ...



Flux vers le centre de Liège issus des données FMD (Proximus 2022)

Actions soutien financier



Soutien financier/Subventionnement

1. Assurer le subventionnement des communes et des ASBL dans le cadre de projets de:

Sécurité routière et mobilité dans les écoles fondamentales et secondaires

Appel à projets organisé annuellement pour permettre aux écoles ayant un Référent formé, de développer des projets de sécurité routière et de mobilité avec leurs élèves.

Mobilité plus durable :

Gracq, Pro vélo, Tous à Pied, Cellule Mobilité d'AKT, Mpact ,....

2. Assurer un soutien financier dans les politiques de mobilité

Plan de mobilité, études de mobilité

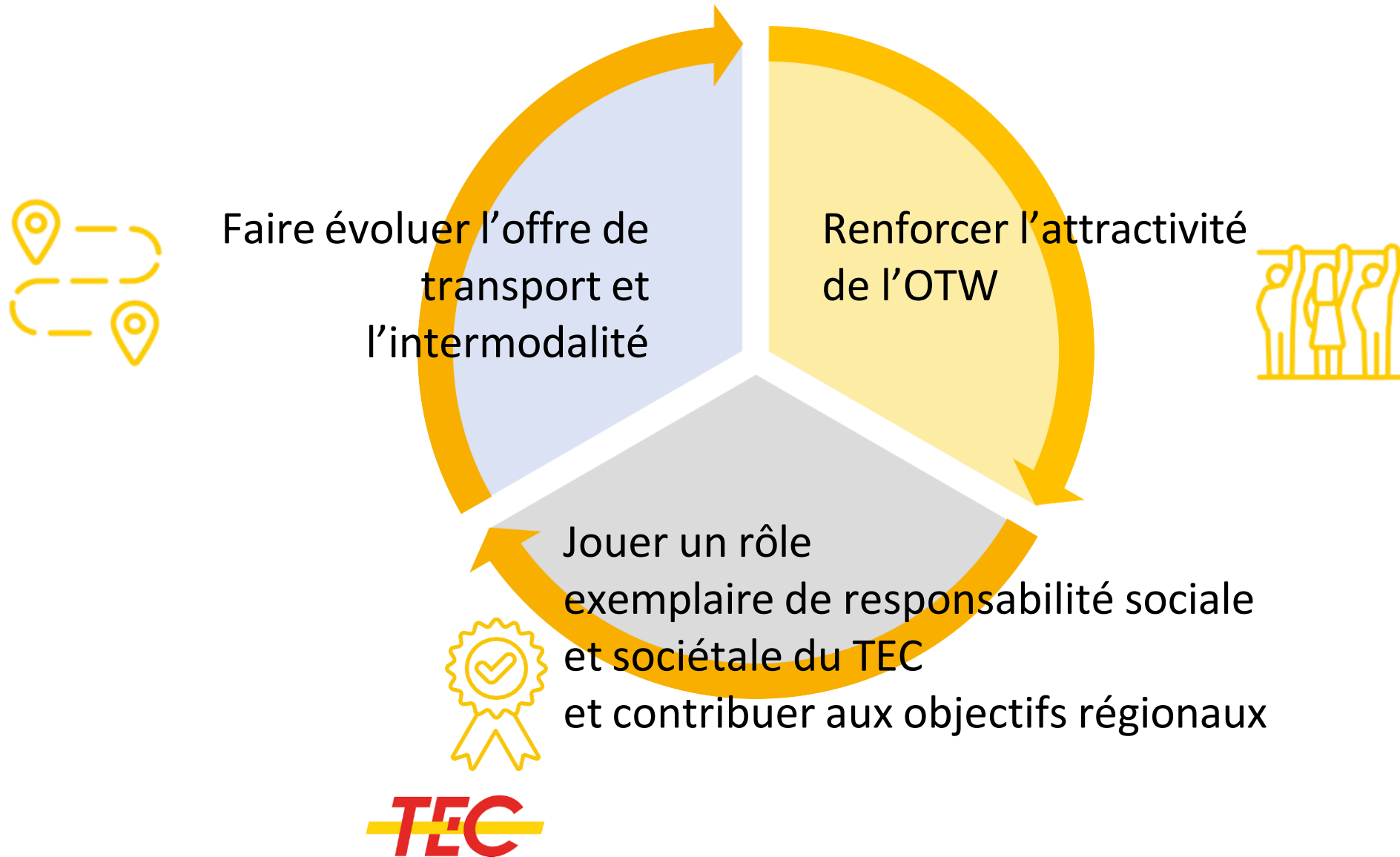
Primes vélo citoyen (4 millions de budget) + entreprises & cyclologistique (1,5 millions de budget)

Subventionnement de stationnement vélos + bornes de réparation vers les universités, hautes écoles, hôpitaux, (1,5 millions)



CONTRAT DE SERVICE PUBLIC TEC - Wallonie 2024-2028

Trois objectifs stratégiques pour le TEC

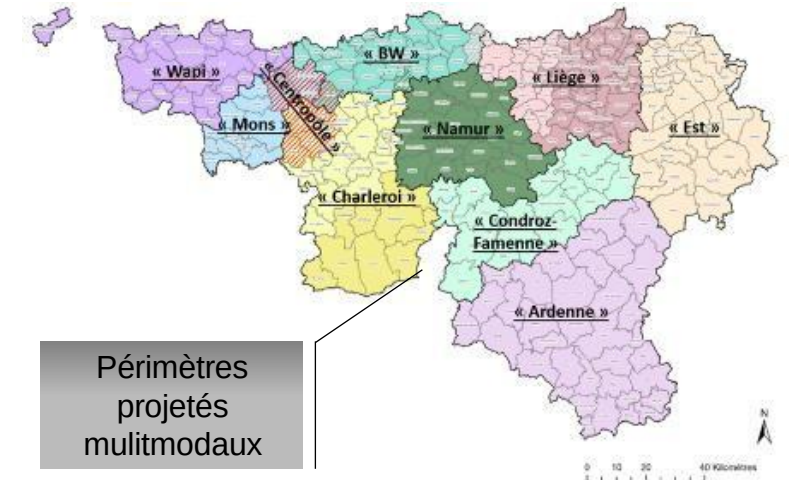
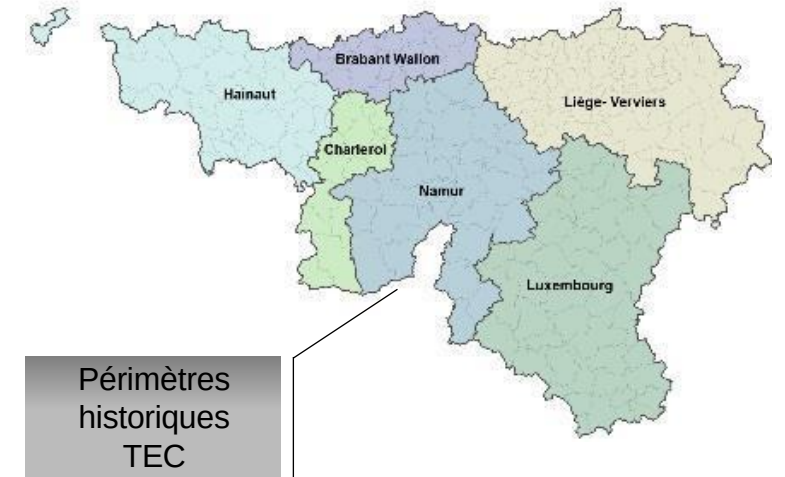


Actions concertation



Concertation formelle via les OCBM - *Ce que prévoit le décret "TEC"*

- **Composition** des **Organes de Consultation des Bassins de Mobilité** par décret
 - Un membre du Collège communal de chaque commune du bassin de mobilité
 - SPW Mobilité et Infrastructures (Département des Routes et AOT)
 - Opérateur de Transport de Wallonie
 - Cabinet du Ministre de la Mobilité
 - Représentation des usagers (Navetteurs.be, CAWAB, Tous à pied)
 - Invités complémentaires : Direction de la planification SPW, SNCB, ...
- Chargés d'émettre des **recommandations** au niveau de la définition **tactique** de l'offre de transport en commun (modalités locales de traduction des orientations stratégiques régionales)
- Réunion **2x/an** à l'initiative de l'Autorité Organisatrice du Transport



Concertation formelle via les OCBM

Transparence via publication en ligne sur le portail de la mobilité

Organes de Consultation de Bas x +

sécurisé | mobilite.wallonie.be/home/je-suis/une-administration/services-et-solutions/organes-de-consultation-de-bassin-de-mobilite.html

Vous êtes ici : Portail de la mobilité / Je suis / Une administration / Services et solutions / Organes de Consultation de Bassin de Mobilité

Organe de Consultation de Bassin de Mobilité (OCBM)

Qu'est-ce qu'un OCBM ?

Il s'agit d'un Organe de Consultation de Bassin de Mobilité.

Réuni deux fois par an, à l'initiative de l'**Autorité Organisatrice du Transport**, ces organes consultatifs sont chargés d'émettre, sur initiative propre ou sur demande de l'Autorité Organisatrice du Transport, des recommandations en matière d'évolution de l'offre de transport en commun à l'échelle locale et de réfléchir aux enjeux de mobilité à une échelle pluricommunale.

Il s'agit donc d'un organe qui se positionne sur :

- la mise en place d'une offre structurante de transport en commun,
- la gouvernance des acteurs liés au développement d'un projet de transport en commun,
- les infrastructures de transports en commun nécessaires pour développer cette offre.

ORGANES DE CONSULTATION DE BASSIN DE MOBILITÉ

- OCBM DU BRABANT-WALLON
- OCBM DE CHARLEROI
- OCBM DU HAINAUT
- OCBM DE LIÈGE-VERVIERS
- OCBM DU LUXEMBOURG
- OCBM DE NAMUR



Trouver un conseiller en

De nombreuses parties prenantes à concerter

Et bien d'autres...



Des ateliers avec les acteurs de la mobilité



Objectif : consulter et mobiliser les parties prenantes.
Créer un écosystème Mobilité partagée.

4 ateliers :

- Cyclopartage (novembre 22 et avril 24)
- TAD (mars 24)
- Forum ouvert mobilité partagée (octobre 24)
- Autopartage (18 mars)

[Ateliers de la Mobilité Partagée](#)



Actions formation



MISE EN PLACE DE FORMATIONS ET DE RÉSEAUX

En fonction du public :



Communes, asbl et
administrations
publiques



Entreprises



Enseignement



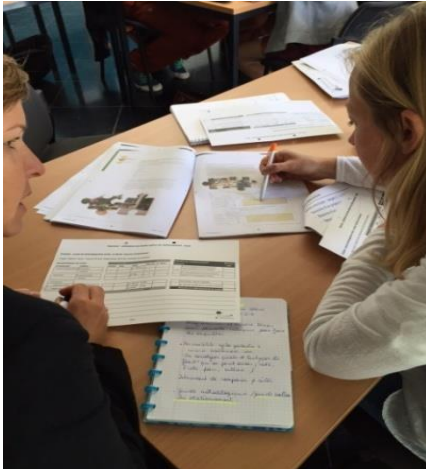
Par modes

LA FORMATION DE CONSEILLER EN MOBILITÉ

Le **Conseiller en Mobilité** est un **relais**, un lien entre les acteurs concernés par la problématique de la mobilité au sein d'une commune, d'une administration ou d'un autre organisme.

+ Réseau des CeM

+ Publications: CeMaphore, CeMatèque,...



FORMATION DE MOBILITY MANAGERS



Objectifs : aider les entreprises à **gérer la mobilité**
de leurs employés

- Formation adaptée, en collaboration avec la cellule mobilité de l'AKT for Wallonia
- Pour les entreprises publiques et privées
- Aspects théoriques et mises en pratique
- Aspects nécessaires à la réalisation globale d'une politique de mobilité en entreprise

EDUCATION À LA MOBILITÉ ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU SCOLAIRE (EMSR)

Les formations « Référent EMSR » et la formation « A pied avec ma classe dans la circulation »

- Appel à projet annuel pour les écoles avec référent
- Production et diffusion de matériel pédagogique
- Suivi du projet-phare brevet du cycliste
- Et des 2 brevets du piéton (lacets jaune et vert)

Des formations gratuites

- Intégration dans le calendrier IFPC (FWB)
- Dans plusieurs villes de Wallonie

434 Référents formés à ce jour dans le fondamental

108 Référents formés à ce jour dans le secondaire



FORMATION MANAGER VELO

Une formation visant à la mise en œuvre opérationnelle d'une politique cyclable efficace au sein de son territoire.

- destinée aux gestionnaires communaux, élus, s'occupant du développement de la pratique du vélo mais également ouverte aux agents de structures supra locale (GAL, Provinces...).
- 2 premiers cycles de 25 pers. en 2024
- formation Manager piéton doit voir le jour en 2025

Actions sensibilisation



Tous vélo-actifs

Tous
vélo
actifs!

Opération de sensibilisation et de communication pour promouvoir les déplacements domicile-travail à vélo.

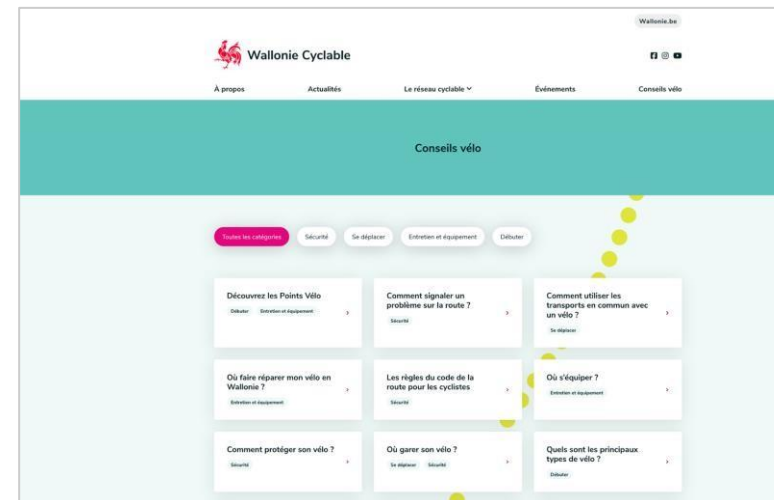
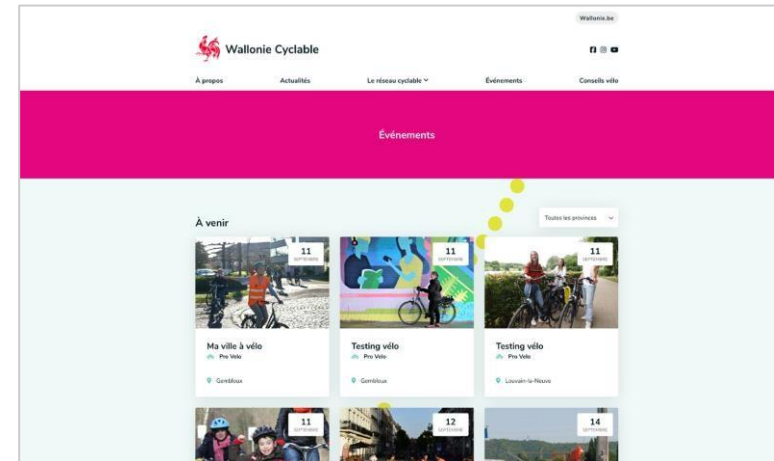
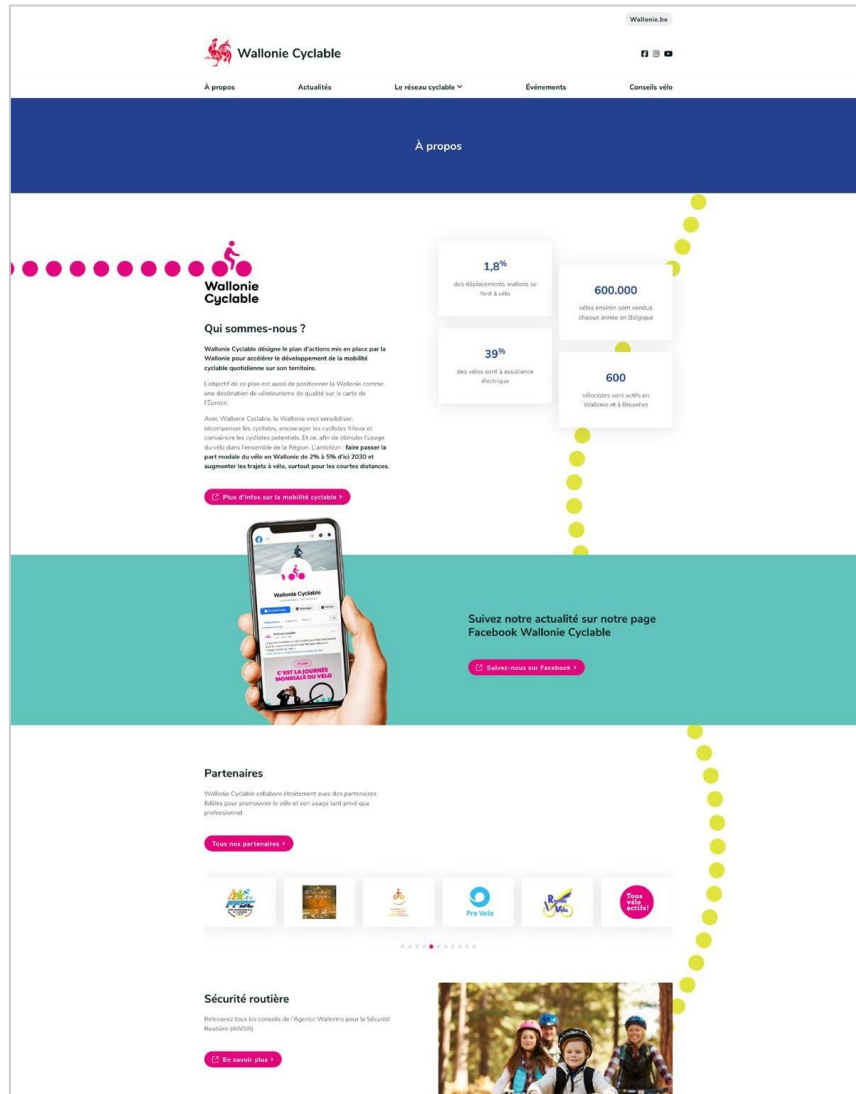
Objectifs:

Soutien et accompagnement des employeurs wallons qui s'engagent à mettre en place un plan d'actions intensif

- **Les entités pilotes**
- **Un soutien personnalisé:**
audit, plan d'action, outils, conseils,....



Site Wallonie cyclable



Organisation de la semaine de la mobilité

Semaine de la Mobilité (16 au 22 septembre) :

Grande campagne de communication en Wallonie.

L'objectif est de **sensibiliser le citoyen** ou un public défini **aux enjeux de la mobilité** tout en favorisant l'utilisation des **modes de transport alternatifs** à la voiture individuelle.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'entreprises	18	42	50	51	71	104	49	32	36	40	45



SE TENIR INFORMÉ



Portail de la mobilité en Wallonie

Nos réseaux sociaux à suivre



FACEBOOK

+ de 9.700 abonnés



INSTAGRAM

1.530 abonnés + un concours pendant la smob.



YOUTUBE

357 abonnés (en développement)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Nous répondons à vos questions !



Les compétences et responsabilités des communes en matière de voirie : principes et cadre général

Julien BOUILLARD

Avocat – Terra Law

VOIRIE ET RESPONSABILITE

A. Responsabilité : les 3 fondements

- Sur les voiries régionales et communales:
 - La commune a l'obligation d'assurer la sureté et la commodité du passage **article 135 NLC et ancien art. 1382 C.civ.**
- Sur les voiries communales:
 - Si la commune est gardienne de la voirie, elle est responsable du vice de la voirie (**art. 1384 de l'ancien Code civil ou article 6.16 du Code civil**): responsabilité objective **sans faute**
 - En tant que gestionnaire de la voirie, la commune a une obligation d'entretien de sa voirie (comme déneiger, sabler, nettoyer, réparer). En cas de manquement, l'article **1382 de l'ancien Code civil ou 6.5 du Code civil** peut être invoqué.
- Chaque citoyen est garant de sa propre sécurité

B. Les obligations

1. Obligation de sécurité – 135 NLC

- L'obligation d'assurer la sécurité et la commodité de la voirie (135 NLC) ainsi que d'assurer l'entretien de la voirie sont des obligations de moyens: Cela veut dire que la commune doit se comporter comme une personne prudente et diligente et ce, notamment en fonction de ses moyens. La preuve du manquement au devoir de diligence appartient à l'accidenté
- Impose un contrôle régulier de toutes les voiries et de neutraliser les dangers
- Toutes les voiries sauf les autoroutes et les voies privées
- Nettoyer la voirie, apposer une signalisation pour prévenir du danger;
- Cela n'impose pas à la commune de refaire la voirie en lieu et place du gestionnaire.
- Elle peut échapper à sa responsabilité si elle démontre une cause de justification:
« impossible de savoir »

Jurisprudence

- Cass. 17 avril 2008:

« Cette obligation n'est pas une obligation de résultat. En conséquence, le juge appelé à apprécier l'existence d'une faute dans le chef de la commune est tenu d'avoir égard au fait que les autorités communales pouvaient ou devaient avoir connaissance du danger.

2. Sauf preuve contraire, il y a lieu d'admettre en principe, lorsque la victime apporte la preuve d'un danger anormal sur une voie de la commune, que les autorités doivent connaître l'existence de ce danger et savoir que des mesures s'imposaient pour conjurer le danger. Pour se dégager de leur responsabilité, les autorités communales sont tenues dans ce cas d'établir qu'elles ne devaient pas avoir connaissance ou n'avaient pas connaissance de l'existence du danger ou encore qu'elles n'ont pas eu le temps de prendre les mesures adéquates pour apprécier le danger anormal. »

2. Obligation d'entretien – gestionnaire de la voirie (6.5. du nouveau Code Civil)

- Réparation du réseau, déneigement, salage, sablage dégagement des voiries;
- Dépenses reviennent au gestionnaire

3. Gardien de la voirie - exempté de vice (6.16 du nouveau C.civil)

- Art. 6.16 C.civ. « *Le gardien d'une chose corporelle est responsable **sans faute** du dommage causé par un vice de cette chose. Le gardien est la personne qui dispose d'un pouvoir de direction et de contrôle non subordonné sur cette chose corporelle. Le propriétaire est présumé gardien de la chose, à moins qu'il ne prouve qu'une autre personne en exerce la garde. Une chose corporelle est affectée d'un vice lorsque, en raison d'une de ses caractéristiques, elle n'offre pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre dans les circonstances données.* »
- Exemple:
 - Revêtement routier parsemé de trou;
 - Joint de ciment d'un ralentisseur qui ont disparu;
 - Pavés sont descellés ou manquants;
 - Tuyaux d'eau obstrués;
 - Taque d'égout ou soupirail défectueux
 - Chaussée manquant d'adhérence.

Vice de la chose: deux cas particuliers

- En cas de chantier de voirie, la commune est-elle encore gardienne de la voirie? (voir dans le cahier des charges) Généralement c'est la commune qui reste gardienne lorsque la voirie est encore accessible au public et ce, même s'il revient à l'entrepreneur de placer les panneaux de signalisation (Décr. 19.12.2007 rel. à la tutelle d'approbation des RCCR, art. 10, par. 2, nouveau)
- Quid en cas de voirie dont l'assiette est restée privée? Doctrine va dans les deux sens.

Cas pratique 1 : affaissement de la voirie régionale



- La commune doit-elle réparer l'affaissement?
 - Prise des mesures urgentes pour la sécurité (135 NLC) ;
 - Travaux urgents nécessaires en cas de défaillance de l'autorité régionale

Cas pratique 2 : accident suite à l'absence de déneigement d'une voirie communale



Quel fondement légal ?

- Responsabilité du gestionnaire de la voirie (6.5 nouveau Code civil)

Comment démontrer le manquement à l'obligation de moyen ?

- Cas par cas :
 - Prévisibilité de la neige;
 - Moyen financier et technique de la commune;
 - Type de voirie (difficile d'accès, revêtement, ...)
 - Attitude de l'administré (avait-il des pneus neige ? Respectait-il les limites de vitesse ? Etc.)

Nous répondons à vos questions !



L'aménagement de l'espace public : enjeux et composantes

Frédéric BAELEN

Directeur F.F des Déplacements doux et de la Sécurité des
aménagements de voiries – SPW MI



Wallonie mobilité infrastructures SPW

L'aménagement de l'espace public : enjeux et composantes

SPW Mobilité et Infrastructures

Département des infrastructures locales

Direction des Déplacements doux et de la Sécurité des aménagements de voiries

Baelen Frédéric – Directeur ff

Qui sommes-nous ?

- Accompagnement et expertise auprès des gestionnaires régionaux et communaux pour une prise en compte optimale et sécuritaire des différents usagers dans l'aménagement / le dimensionnement de l'espace public

**RAVEL et
itinéraires
cyclables
régionaux et
internationaux**

**DE sur la
gestion de la
sécurité des
infrastructures
routières
(réseau
régional)**

**Tutelle sur RC
par nos
collègues →
avis préalable**

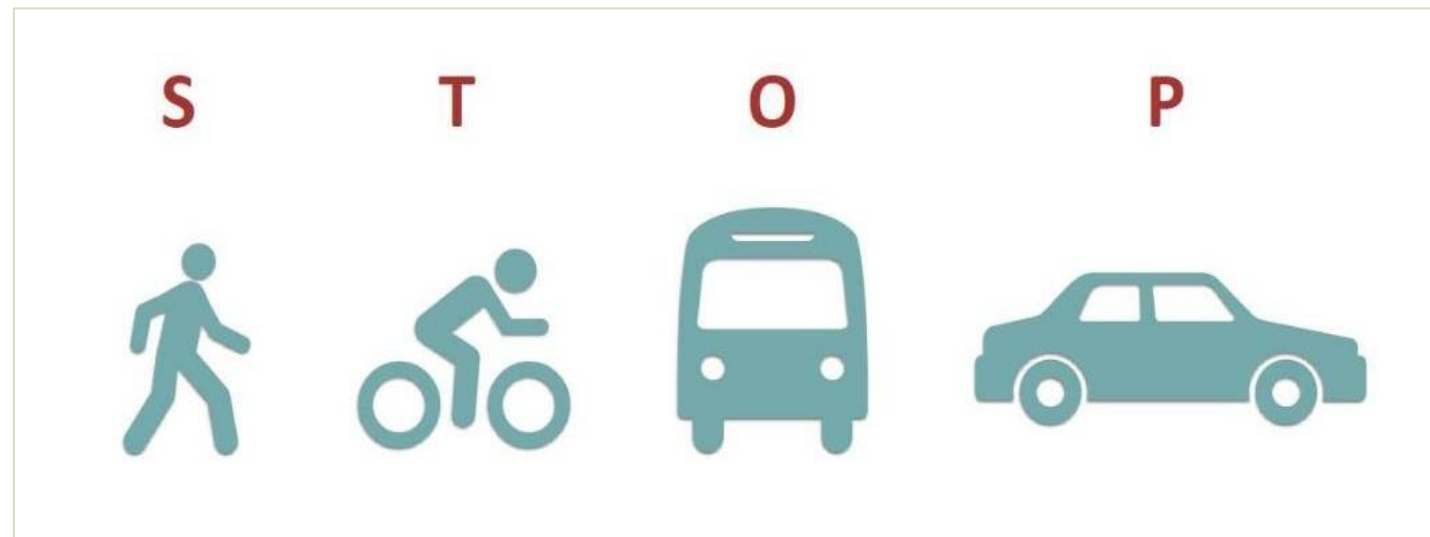
**Monitoring
accidentalité
(AWSR)**

**Formation et
vulgarisation**

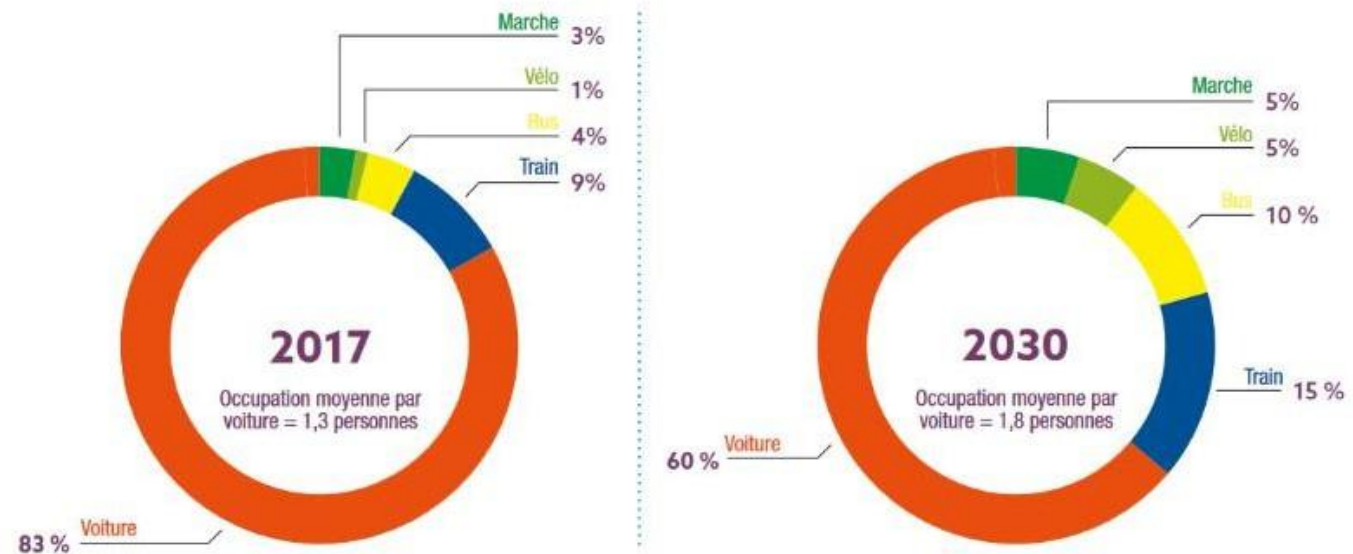
Notre mission ?

- Vous accompagner dans la poursuite de vos objectifs de mobilité et de sécurité routière
- En vous conseillant au mieux pour traduire les concepts généraux en des aménagements concrets de qualité (prise en compte des usagers, sécurité, signalisation, dimensionnement des carrefours, etc.)
- Qui tiennent compte de l'ensemble des usagers
- En examinant vos réalités locales et les contraintes (espace disponible, budget, contexte local ...)
- En s'appuyant sur les recommandations et la réglementation

Le contexte

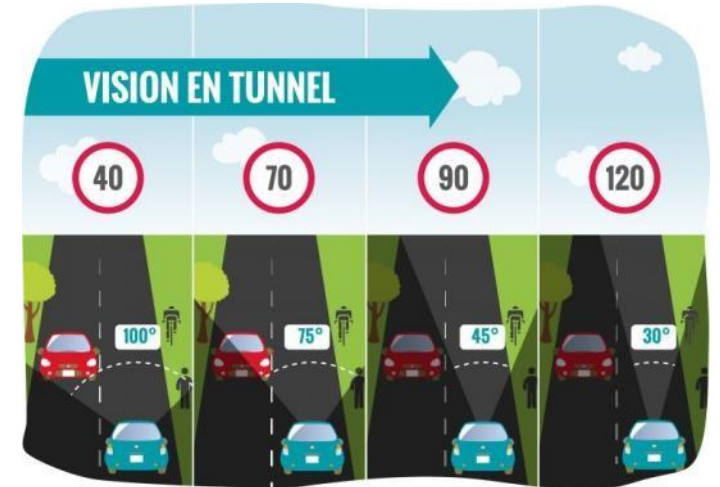


Fluidité **A**ccessibilité **S**écurité **S**anté Transfert modal



Des opportunités à saisir

- Pacification de l'espace public → zone 30, zone de rencontre, zone piétonne, ... ? Gestion des limites de vitesse ? Dispositifs ralentisseurs ?



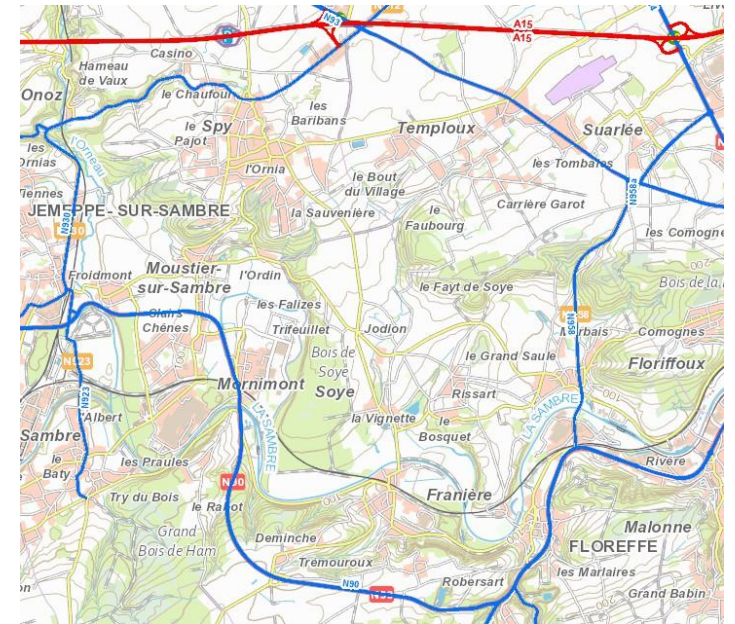
Des opportunités à saisir

- Le bon aménagement au bon endroit → partage de l'espace entre usagers motorisés et modes actifs ou séparation des flux ? Gestion des carrefours ? Largeur des bandes de circulation ? Mixité cyclo-piétonne ?



Des opportunités à saisir

- Une révision des plans de circulation → hiérarchie des réseaux (mobilité), limitation du transit dans les quartiers, ...

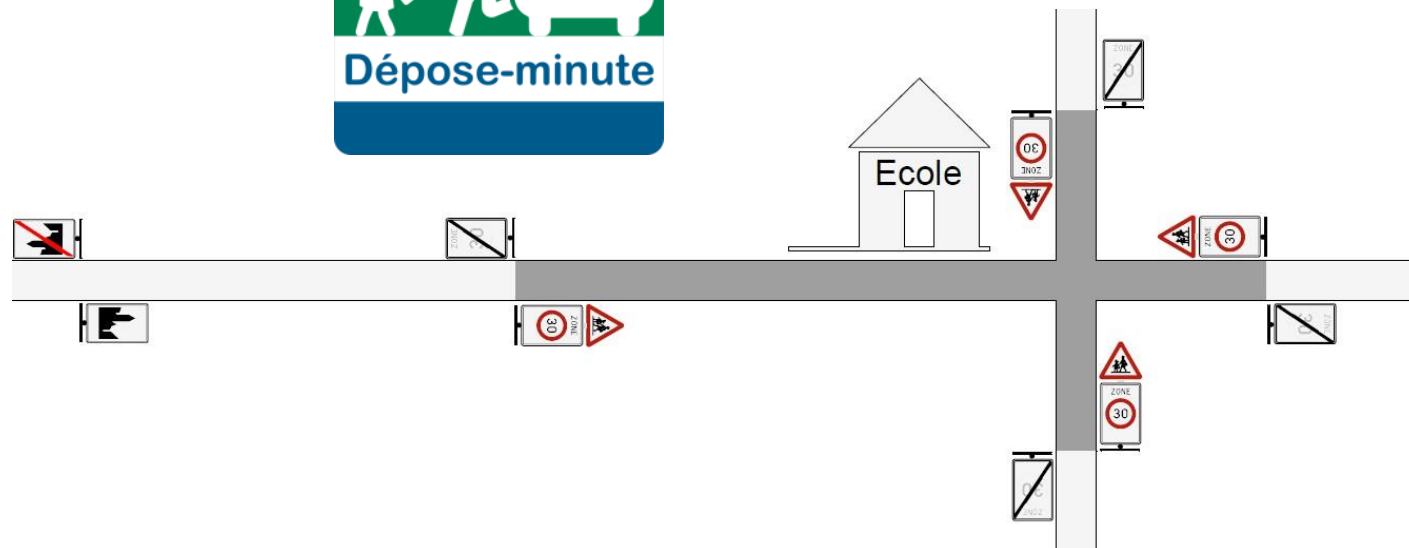


Des opportunités à saisir

18/04/2025

8

- Une sécurisation des abords d'école



Des opportunités à saisir

- Des aménagements qui tiennent compte des enjeux sociétaux (enjeux climatiques, report modal, qualité de l'espace public, bruit ...)



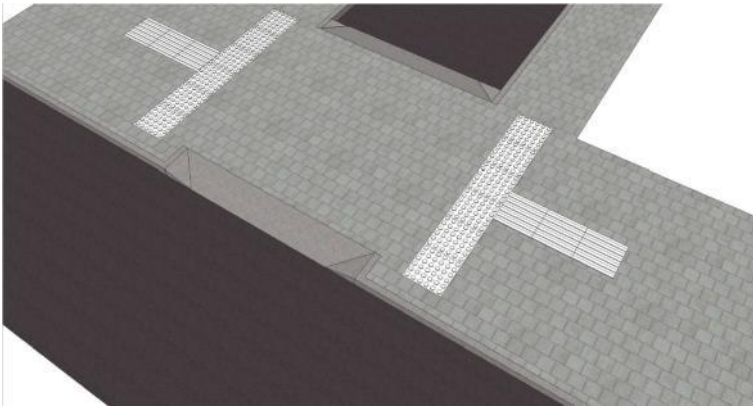
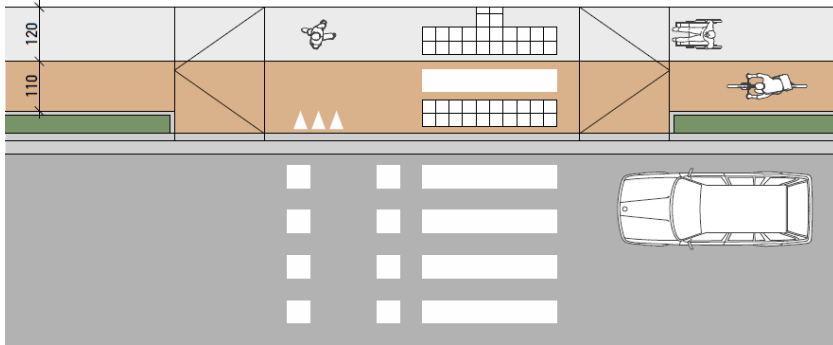
Des opportunités à saisir

- Lisibilité et cohérence de l'espace



Des opportunités à saisir

- La prise en compte du principe d'accessibilité universelle, à tous les stades d'un projet → chacun doit pouvoir se déplacer en autonomie



Des opportunités à saisir

- La gestion des modes actifs en phase chantier



Des opportunités à saisir

➔ sur le réseau communal, de nombreux leviers à l'échelle des pouvoirs locaux

Pour y arriver ? Notre offre de service

1. Mise à disposition d'une boîte à outils (Sécurothèque) permettant la prise en compte de l'ensemble des usagers dans la mise en place d'un espace public de qualité et sécurisé
 - Un aménagement de qualité et sécurisé intègre la prise en considération de l'ensemble des usagers en vue d'un partage équitable de l'espace public.
 - Via le site de référence "Sécurothèque", nos collaborateurs fournissent aux communes et aux bureaux d'études des fiches pratiques qui peuvent les guider dans leurs choix lors de la conception ou de la réalisation de leurs projets.

La Sécurothèque

<https://securotheque.wallonie.be/home.html>

The screenshot shows the homepage of the 'La Sécurothèque' website. At the top left is a red rooster logo followed by the text 'Sécurothèque'. To the right is a search bar with the placeholder text 'Que cherchez-vous ?' and a magnifying glass icon. Below the header is a navigation menu with five items: 'Documentation' (with a dropdown arrow), 'Dossiers thématiques', 'Nous connaître', 'Nous contacter', and 'Recherche avancée'. The main content area features a large orange banner on the left with the text 'Le saviez vous?' and a subtext 'Une zone 30 classique est délimitée par les signaux F4a et F4b'. Below this is a button labeled 'En savoir plus'. To the right of the banner is a photograph of a road lined with trees in a hazy, autumnal setting. At the bottom of the page, there is a status bar with a yellow arrow icon and the text 'Site en cours d'enrichissement'. To the right of this is a large orange button labeled 'Publications et mises à jour'. Further right is an orange button labeled 'Avertissement'. Below these elements is a horizontal timeline of months from 'Avril 2025' to 'Octobre 2024'. Each month has a blue circular icon with the word 'EDITION' and a small thumbnail image representing the content for that month.

Dossiers thématiques

Mise à jour: 02 avril 2025 

AMÉNAGEMENTS



Accessibilité



Circulation apaisée



Dispositifs ralentisseurs



Carrefours francs



Giratoires



Carrefours à feux



Autoroutes



Stationnement



Equipements particuliers

SIGNALISATION



Signalisation verticale



Marques routières



Chantiers

PRINCIPES GÉNÉRAUX



Traiter les obstacles



Vitesse

USAGERS



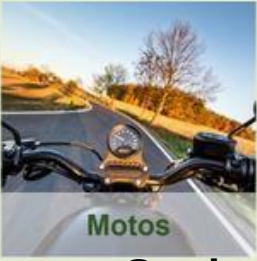
Piétons



Ecoles



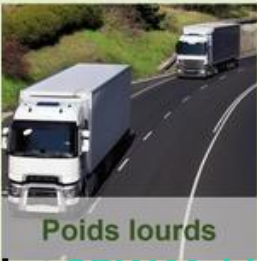
Cyclistes



Motos



Transports en commun



Poids lourds

SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Théorie - Processus



RC
Règlements complémentaires

La Sécurothèque

LEGAL

EN VIGUEUR SPW MOBILITE
ET INFRASTRUCTURES

QUE
FAIRE
SI... ?

PENSEZ-Y!

De nombreux tableaux récapitulatifs :

Dimensionnement d'un plateau "Bus admis"

- Plateau à accès trapézoïdal

Hauteur (H) du plateau [cm]*	10	12	15
Longueur (P) de la partie plane [m]	> 8		
- si BUS articulé [m]	> 15		
Pente d'accès (I) [%]	4	4	3
Longueur (S) de la rampe d'accès [m]	2.5	3	5

Il y a des onglets dans certains menus :

Grands principes d'aménagements	Aménagements favorables aux cyclistes	Points d'attention
⇒ Éléments séparateurs	⇒ Effet paroi	⇒ Rayon de giration (à venir)
⇒ Zone tampon	⇒ Réinsertion en voirie (à venir)	⇒ Pentes longitudinales
⇒ Revêtement	⇒ Eclairage	⇒ Ouvrages d'art

L'un de ces points forts

- Une évolution continue des recommandations en lien avec les retours du terrain (réseau régional et communal) et les changements dans la réglementation

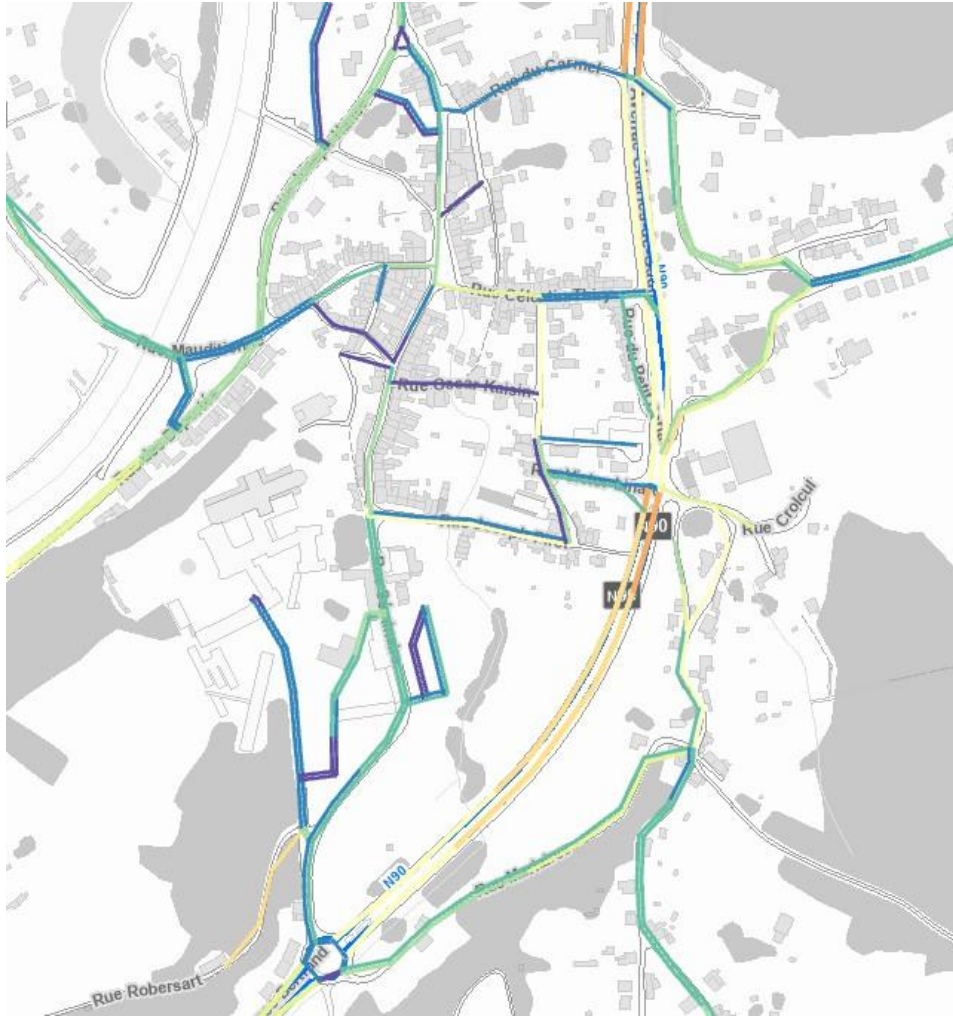
Pour y arriver ? Notre offre de service

2. Mise à disposition et aide à l'analyse d'indicateurs de sécurité routière
 - En partenariat avec l'Agence wallonne pour la Sécurité routière, mise à disposition d'un outil incluant différents indicateurs (prochainement)
 - Un accompagnement est offert pour aider à analyser les différents indicateurs
 - ➔ en vue de prendre des mesures correctrices appropriées, relatives à l'aménagement des voiries et pour prioriser des actions à l'échelle communale

Pour y arriver ? Notre offre de service

3. Analyse des données sur les vitesses pratiquées (V85) à l'échelle d'une section du réseau communal
4. Analyse de l'efficacité d'un aménagement sur les vitesses pratiquées
 - Nous sommes à disposition pour aider à objectiver les vitesses pratiquées ou à mesurer l'efficacité des aménagements réalisés par une commune en analysant les V85 avant et après l'exécution des travaux.

V85



✓ Réseau communal - V85 [k...

- [0, 30]
-]30, 40]
-]40, 50]
-]50, 60]
-]60, 70]
-]70, 80]
-]80, 90]
-]90, 100]
-]100, 110]
-]110, 120]
-]120 - 200]

Pour y arriver ? Notre offre de service

5. Accompagnement des zones de police et communes dans d'un plan de sécurité routière (section infrastructures)
 - Nos collaborateurs peuvent aider à élaborer un plan de sécurité à l'échelle des zones de police et des communes, en proposant une méthodologie, une série de documents utiles ou des indicateurs en lien avec la sécurité et les aménagements de voiries.

Pour y arriver ? Notre offre de service

6. Accompagnement des communes sur l'amélioration de la sécurité routière via les aménagements de l'espace public en prenant en compte tous les modes de déplacement avec une attention particulière pour les modes actifs
 - Nos conseillers vous accompagnent pour définir le meilleur aménagement pour améliorer la sécurité routière pour l'ensemble des usagers sur le territoire communal.
 - Cette assistance peut inclure une visite sur le terrain.

Pour y arriver ? Notre offre de service

7. Une offre de formation à destination de vos services
 - Formation sur le placement de la signalisation routière, règles et recommandations en vigueur
 - Formation sur l'aménagement de l'espace public en prenant en compte tous les modes de déplacement et la sécurité routière

Pour y arriver ? Notre offre de service



8. Développement et sécurisation des itinéraires cyclables régionaux longue distance et itinéraires internationaux
- Nos experts fournissent un accompagnement en vue d'améliorer la sécurité routière ou de réaménager les voiries par lesquelles passent ces itinéraires.
 - Ils collaborent aussi avec les communes pour assurer la maintenance de la signalisation directionnelle cyclable et du balisage sur ces mêmes voiries.
 - Cette assistance peut inclure une visite sur le terrain.

Pour y arriver ? Notre offre de service

9. Développement du réseau RAVeL

- Nos experts fournissent un accompagnement pour aménager une liaison au RAVeL, un pré-RAVeL ou une voie verte.
- Cette assistance peut inclure une visite sur le terrain.



Nous contacter ?



- Toute demande d'avis ou d'expertise → via le Guichet des P
locaux - Section "Territoire et mobilité" -
Sous-section "Sécurité routière et Aménagements"
 - [Formulaire de demandes d'avis avec visite](#)
 - [Formulaire de demandes d'avis sans visite](#)
- Une information sur nos programmes de formation ?
 - conseil.amenagements.infrastructures@spw.wallonie.be

A votre service pour une route plus sûre pour l'ensemble des usagers

Merci pour
votre attention

SPW Mobilité et Infrastructures

Département des infrastructures locales

Direction des Déplacements doux et de la Sécurité des aménagements de voiries

conseil.amenagements.infrastructures@spw.wallonie.be

Nous répondons à vos questions !



Retour d'expérience de la Ville de Hannut

Sophie GRENIER et Niels 'S HEEREN

Conseillère en mobilité et Echevin de la mobilité

les projets ou leviers mis en place pour favoriser la mobilité à Hannut

Le 25 avril 2025



Infrastructures

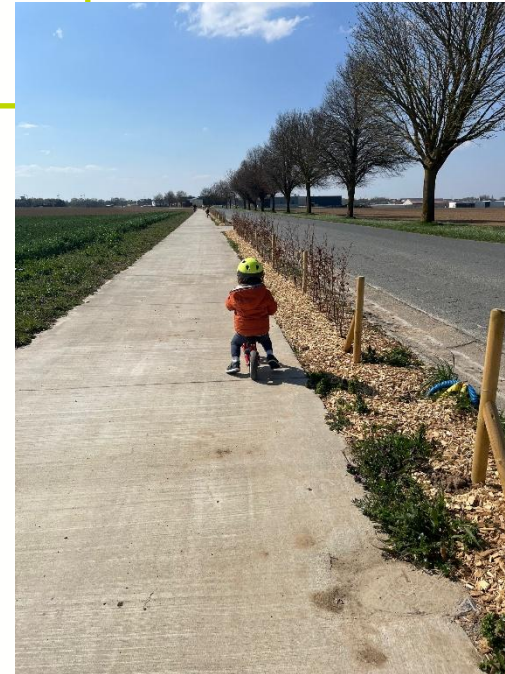
1. F99c => tester (mono, bi-bande, panneaux main-stop)

2. Rue de Villers – F99a

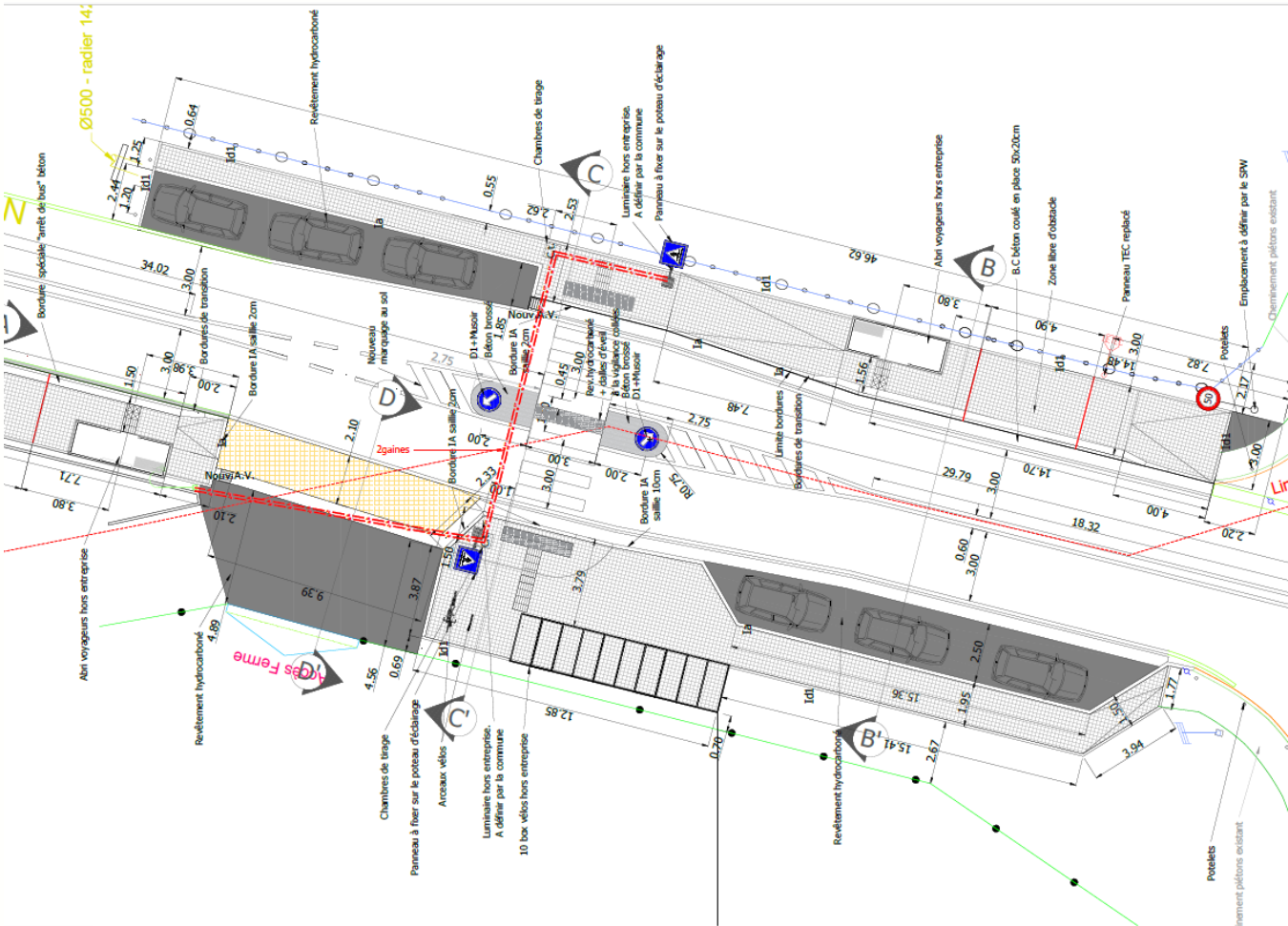
3. 2 Liaisons cyclo-piétonne

4. 2 pistes F99a avec séparation physique

Aller chercher
les subsides



Collaboration TEC-RW-autre commune



Petites infrastructures

1. « Petite » liaison en collaboration avec la RW
2. Aménagement sécuritaire, traversée ... (TEC)

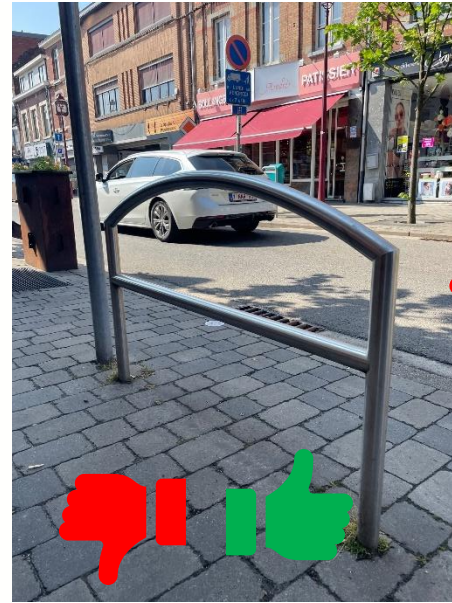
Dialogue
continuel



3. Signalisation (SUL), marquage (BCS)



Arceaux (A), abris et boxes vélos sécurisés



Les vélobus

- 1^{er} vélobus en 2017 avec 8 enfants
- Aujourd'hui, +/- 40 enfants toutes les semaines
- La commune est un support: communication régulière, gestion des groupes whatsapp (uniquement pour l'inscription)



Ride&Buy

- Une application mobile pour favoriser les déplacements à pied et à vélo tout en favorisant le commerce local.
- 1000 points => chèque de 10€ à valoir dans les commerces locaux
- Application répliquable => Fleurus



Prime vélo

Hannut a mis en place une **prime d'encouragement** pour l'achat de VAE ou de kits adaptables.

Depuis 2023, ce dispositif a permis à 148 citoyens de bénéficier d'une aide financière allant jusqu'à 150 € pour l'achat d'un VAE ou 100 € pour un kit. Une initiative qui vise à rendre la mobilité active plus accessible à tous.



Projet je teste un VAE pendant 2 mois

Ce programme rencontre un grand succès : après 5 phases de test (2023-2024):

- 19 personnes ont bénéficié du prêt d'un VAE
- 7 ont fait l'acquisition de leur propre VAE

Taux de conversion de 37 %

Attention à la logistique et au temps de travail



Cellule « tous vélo-actifs » de AKT for Wallonia

Audit

Plan
d'actions

Formations

Label vélo



Formations

CeM

Manager vélo

Manager
piéton

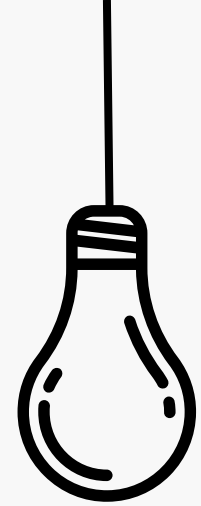
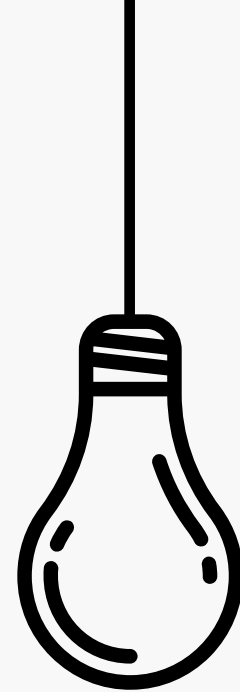
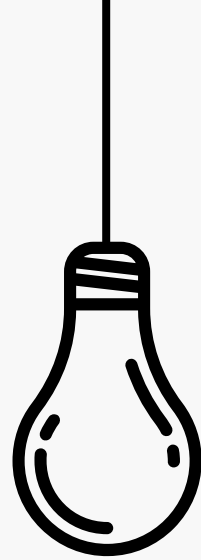
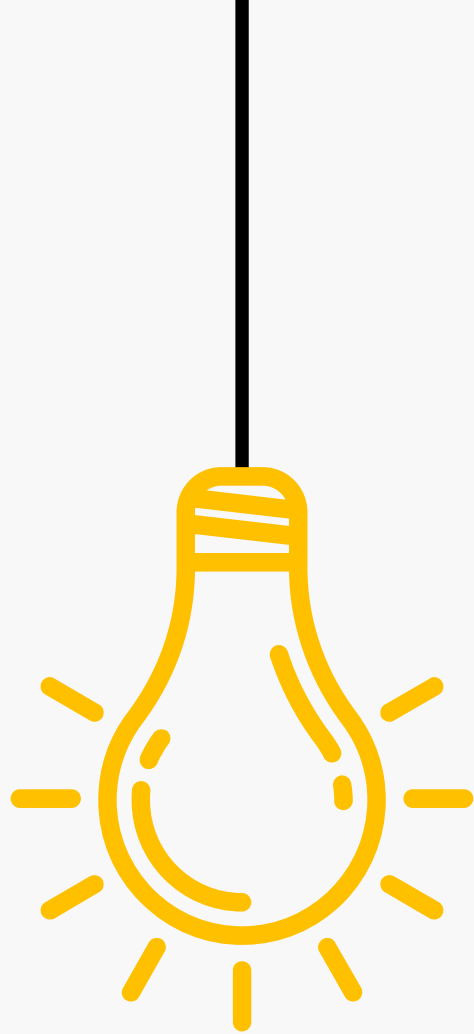
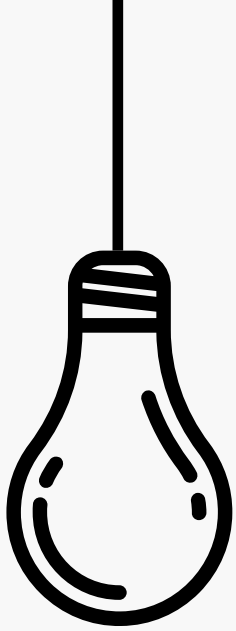
Journées des
CeM

CLM/Maillages



Nous répondons à vos questions !





Sondage

Qu'avez-vous pensé de ce webinaire ?

En conclusion et... pour aller plus loin



Vos supports PPT	plateforme eCampus
Les replays de nos webinaires	https://www.uvcw.be/formations/webinaires
Les formations en matière de mobilité	https://www.uvcw.be/formations/list/mobilite
Notre prochain Webinaire en matière de mobilité	https://www.uvcw.be/formations/4880
Assistance-conseil - Cellule Marchés publics	Nos conseillers sont au service exclusif des membres de l'UVCW. Pour toute question de consultance : • Tél. 081.240.613 (<u>uniquement</u> entre 9h00 et 12h30) • Par courriel à l'adresse mobilite@uvcw.be

Merci pour votre participation !

Nous revenons vers vous pour...

Vous permettre de revoir le webinaire



À bientôt !